

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 17 mars 1937 modifiant l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux

n° 17

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 mai 1937

Numéro JO  
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro  
31 mars 1937

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 18 février 1937, modifiant l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux : inséré au Journal officiel de la République française du 23 février 1937 :

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 18 février 1937 susvisé, portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux.

### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A. ANNET.**